



VOUS ALLEZ ÉLIRE DES DÉLÉGUÉS À TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE

- Désigner les délégués
- Leurs missions

Territoire d'énergie Mayenne est un **établissement public de coopération intercommunale** auquel adhèrent toutes les communes et certaines intercommunalités mayennaises. Il agit pour leur compte dans le cadre d'un transfert de compétences.

RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

Propriétaire des réseaux électriques basse et moyenne tension et des réseaux de gaz naturel pour le compte des communes, il est le garant du service public de la distribution des énergies en Mayenne. Territoire d'énergie Mayenne en confie la gestion à Enedis pour l'électricité et actuellement à GRDF et Primagaz pour le gaz.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Territoire d'énergie Mayenne effectue les travaux d'effacement de réseaux, de renouvellement, d'illumination ou de maintenance du patrimoine éclairage public des communes ayant transféré la compétence au syndicat, ainsi que le géoréférencement et la gestion des DT/DICT.

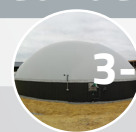
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE / ÉCOLOGIQUE

La TRANSITION ÉNERGÉTIQUE au coeur des ambitions



1- ÉOLIEN

Prise de participation au capital social du parc éolien de Saint-Hilaire-du-Maine



3- MÉTHANISATION

Prise de participation au capital social d'unités de méthanisation :

- Méthamaine à Meslay-du-Maine

En cours

Accompagnement des porteurs de projets publics et privés



2- PHOTOVOLTAÏQUE

Territoire d'énergie Mayenne est propriétaire de 20 centrales photovoltaïques et s'engage pour de nouveaux projets (autoconsommation, ...)



4- MOBILITÉ DURABLE

Station Gaz Naturel Véhicule :

- Stations d'avitaillement publiques en biogaz pour véhicules lourds et légers (Mayenne, Laval, Evron ...)

Déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques

■ Territoire d'énergie Mayenne : un syndicat animé par des élus pour des élus

Territoire d'énergie Mayenne dispose d'une organisation animée par des élus, au service de l'ensemble des communes et intercommunalités mayennaises adhérentes.

LES COLLÈGES D'ÉLUS

218 élus

Institués par Territoire d'énergie Mayenne, les Collèges (en remplacement des CLE) sont organisés suivant la carte des intercommunalités de la Mayenne.

Ils élisent en leur sein **les représentants appelés à siéger au comité syndical de Territoire d'énergie Mayenne.**

Par ailleurs, chaque collège est réuni au moins 1 fois par an afin de donner son avis et de connaître les activités du syndicat.

Les 11 collèges d'élus

■ Collèges des communes à statut rural

- Meslay-Grez
- Mont des Avaloirs
- Bocage Mayennais
- L'Ernée
- Les Coëvrons
- Pays de Craon
- Pays de Château -Gontier
- Mayenne Communauté
- Laval Agglo

■ Collège des communes à statut urbain

■ Collège des inter-communalités à fiscalité propre

■ Les instances décisionnelles

LE COMITÉ SYNDICAL



68 élus

Organe délibérant du syndicat départemental, il se réunit pour décider des grandes orientations de Territoire d'énergie Mayenne, identifier les besoins des communes en matière d'énergie et voter les budgets.

LE BUREAU SYNDICAL



11 élus

Elu par le comité syndical, le bureau est composé du/de la Président(e) et 10 vice-présidents. Il prend les décisions par délégation du comité syndical.

LE/LA PRÉSIDENT(E)



1 Président(e)

Il/Elle est élu(e) par le comité syndical de Territoire d'énergie Mayenne et préside dans les domaines de compétences délégués par le comité syndical.

ETRE ÉLU À TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE

1 délégué titulaire / commune

siégeant au collège du secteur

LE RÔLE DU **DÉLÉGUÉ COMMUNAL**

- Désigne les représentants de son collège au comité syndical de Territoire d'énergie Mayenne,
- Représente sa commune via son collège et facilite la restitution des besoins et informations entre sa commune et le syndicat.



les représentants au comité syndical

Parmi les délégués communaux titulaires, certains sont élus en tant que représentants au comité syndical

LE RÔLE DU **REPRÉSENTANT AU COMITÉ SYNDICAL**

- Elit le président, les membres du bureau,
- Participe aux réunions du comité syndical et à l'examen des dossiers au sein des commissions de travail dont il fait partie,
- Prend part à la définition des grandes orientations du syndicat et vote les décisions relevant du comité syndical.

UNE QUESTION sur les élections à Territoire d'énergie Mayenne ?

Contactez Alexandra BORDEAU-POISSON, Directrice Générale des Services au 02 43 59 99 44